

19 mars 2024

France Télévisions et le Syndicat des Agences de presse audiovisuelles (SATEV) signent un Accord revalorisant le tarif des documentaires insérés dans les magazines d'information

France Télévisions et le SATEV ont signé le 15 mars 2024 un Accord sur le tarif des documentaires des magazines d'information (Envoyé Spécial, Complément d'enquête, Nous les Européens, 13h15 le samedi, 13h15 le dimanche, Affaires sensibles...).

Cet Accord prévoit une revalorisation de 10% du tarif des documentaires bénéficiant d'aides du CNC, portant leur coût minute à 1793€.

Il prévoit également une revalorisation de 5 % pour les documentaires ne bénéficiant pas d'aides du CNC, c'est-à-dire essentiellement les documentaires d'un format inférieur à 45mn, portant leur tarif à 1890€ la minute.

L'Accord s'applique à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de trois ans.

France Télévisions se félicite de la signature de cet Accord qui traduit son soutien sans faille à la création documentaire et notamment aux documentaires d'investigation.

Le SATEV salue cette avancée particulièrement dans cette période où les documentaires d'information jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre démocratie.

Contacts presse :

France Télévisions : Muriel Attal muriel.attal@francetv.fr / Jennifer Armand jennifer.armand@francetv.fr

SATEV : Florence Braka, déléguée générale f.braka@ffap.fr